

FONDATION MADELI-AIDE

ÉTATS FINANCIERS

30 septembre 2025

FONDATION MADELI-AIDE

ÉTATS FINANCIERS

30 septembre 2025

SOMMAIRE

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	2 - 5
Produits et charges	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 15



300-1165, boul. Lebourgneuf
Québec (Québec) G2K 2C9
T: 418 692-1077
F : 418 634-1455

www.alteregaux.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs de la
FONDATION MADELI-AIDE

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **FONDATION MADELI-AIDE** qui comprennent le bilan au 30 septembre 2025 et les états des produits et charges, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **FONDATION MADELI-AIDE** au 30 septembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, la fondation tire des produits d'activités de financement, de campagne de financement et de dons desquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de la fondation et nous n'avons pu déterminer si certains redressements pourraient devoir être apportés aux montants d'activités de financement, de campagne de financement et de dons, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024, aux montants de l'actif à court terme aux 30 septembre 2025 et 2024 et de l'actif net aux 1er octobre 2024 et 2023 ainsi qu'aux 30 septembre 2025 et 2024. Nous avons exprimé une opinion modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 30 septembre 2024, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fondation ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fondation.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs, et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fondation ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fondation à cesser ses activités ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

 1

Société de comptables professionnels agréés

Québec, le 11 février 2026

¹Par Cindy Carrier-Grenier, CPA auditrice

FONDATION MADELI-AIDE**PRODUITS ET CHARGES****Exercice clos le 30 septembre 2025****Page 6**

	2025	2024
PRODUITS		
Activité de financement - Souper homard (Montréal)	286 217 \$	330 826 \$
Activité de financement - Souper homard (Québec)	112 070	117 010
Campagne de financement	353 500	239 000
Revenus de placements	117 975	115 919
Dons	20 010	23 742
Cotisations des membres	<u>1 050</u>	<u>1 700</u>
	<u>890 822</u>	<u>828 197</u>
CHARGES		
Bourses d'études	229 083	231 250
Activités de financement - Soupers homard	186 964	187 940
Promotion des études	140 000	139 304
Salaires et charges sociales	45 044	38 480
Honoraires	35 646	26 139
Campagne de financement	23 027	61 337
Site internet et frais informatiques	9 643	5 902
Frais liés au versement des bourses d'études	8 214	1 352
Fournitures et frais de bureau	4 641	4 871
Assurances	3 560	894
Publicité et promotions	849	2 166
Loyer	585	--
Télécommunications	562	590
Créances douteuses et irrécouvrables	--	12 980
Intérêts et frais bancaires	8 918	8 028
Amortissement des immobilisations	<u>--</u>	<u>3 433</u>
	<u>696 736</u>	<u>724 666</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>194 086 \$</u>	<u>103 531 \$</u>

FONDATION MADELI-AIDE**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

Exercice clos le 30 septembre 2025

Page 7

	Fonds affectés (note 7)	Fonds non affecté	2025 Total	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE				
Déjà établi	1 636 699 \$	1 128 262 \$	2 764 961 \$	2 662 728 \$
Redressement sur exercices antérieurs (note 2)	<u> --</u>	<u> 41 479</u>	<u> 41 479</u>	<u> 40 181</u>
Redressé	1 636 699	1 169 741	2 806 440	2 702 909
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(11 833)	205 919	194 086	103 531
AFFECTATIONS INTERNES	<u> 55 762</u>	<u> (55 762)</u>	<u> --</u>	<u> --</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 680 628 \$</u>	<u>1 319 898 \$</u>	<u>3 000 526 \$</u>	<u>2 806 440 \$</u>

FONDATION MADELI-AIDE

BILAN

30 septembre 2025

Page 8

	2025	2024
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	793 654 \$	593 880 \$
Débiteurs (note 4)	96 401	156 667
Frais payés d'avance	434	934
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	<u>329 560</u>	<u>--</u>
	1 220 049	751 481
PLACEMENTS (note 5)	<u>1 997 504</u>	<u>2 224 411</u>
	<u>3 217 553 \$</u>	<u>2 975 892 \$</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	26 694 \$	16 952 \$
Bourses à remettre	<u>190 333</u>	<u>152 500</u>
	<u>217 027</u>	<u>169 452</u>
ACTIF NET		
Fonds affectés (note 7)	1 680 628	1 636 699
Fonds non affecté	<u>1 319 898</u>	<u>1 169 741</u>
	<u>3 000 526</u>	<u>2 806 440</u>
	<u>3 217 553 \$</u>	<u>2 975 892 \$</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administratrice, administrateur

_____, administratrice, administrateur

FONDATION MADELI-AIDE**FLUX DE TRÉSORERIE****Exercice clos le 30 septembre 2025****Page 9**

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	194 086 \$	103 531 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Revenus de placements réinvestis	(70 937)	(23 682)
Pertes (gains) sur placements	137	(8 886)
Amortissement des immobilisations	--	3 433
Plus-value des placements	<u>(16 392)</u>	<u>10 177</u>
	106 894	84 573
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	60 266	(65 697)
Frais payés d'avance	500	(500)
Créditeurs	9 742	5 667
Bourses à remettre	<u>37 833</u>	<u>(51 000)</u>
	<u>215 235</u>	<u>(26 957)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(15 461)	(2 721 597)
Encaissement de placements	<u>--</u>	<u>1 302 199</u>
	<u>(15 461)</u>	<u>(1 419 398)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	199 774	(1 446 355)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>593 880</u>	<u>2 040 235</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>793 654</u></u> \$	<u><u>593 880</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIFS DE LA FONDATION

La fondation, fondée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* du Québec, a pour objectifs d'encourager la persévérance et la réussite scolaire aux Îles-de-la-Madeleine et de soutenir financièrement les jeunes étudiants madelinots qui doivent poursuivre leurs études à l'extérieur de l'archipel. Elle soutient également financièrement les étudiants poursuivant leurs études aux Îles ou à l'extérieur et rencontrant des difficultés durant leur parcours scolaire. Elle est reconnue comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est exonérée d'impôts.

2. REDRESSEMENT SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Au cours de l'exercice, la direction a constaté que le solde des intérêts courus à recevoir ainsi que la plus-value reliée aux placements garantis liés aux marchés avait été sous-évalué. Par conséquent, le solde du fonds non affecté au 1er octobre 2023 a été augmenté de 40 181 \$ et les états financiers clos le 30 septembre 2024 ont été redressés. Au 30 septembre 2024, le solde des intérêts courus à recevoir a été augmenté de 11 475 \$, la plus-value reliée aux placements garantis liés aux marchés a été diminuée de 10 177 \$ et le solde des produits a été augmenté de 1 298 \$. Au 1er octobre 2024, le solde du fonds non affecté a été augmenté de 41 479 \$.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

Dans la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit procéder à des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations présentées au sujet des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés, au besoin, aux produits et charges de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

La fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net.

Les produits d'activités de financement sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus aux clients, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de placements et tous les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, que le montant est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Apports reçus sous forme de biens et services

La fondation comptabilise les apports reçus sous forme de biens et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la fondation aurait dû se procurer autrement ces biens et services pour son fonctionnement régulier.

Au cours de l'exercice, les apports en biens et services reçus à titre gratuit sont constitués d'heures effectuées par des bénévoles et de biens divers reçus dans le but de lever des fonds dans le cadre des activités de financement. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur de ces apports, ceux-ci n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers.

Actif net

Fonds de réserve de capital perpétuel

Ce fonds est destiné à assurer la pérennité de la fondation.

Fonds Franklin-Delaney

Ce fonds est utilisé pour l'octroi de la bourse d'excellence Franklin-Delaney.

Fonds Jean-Lapierre

Ce fonds est utilisé pour l'octroi de la bourse d'excellence Jean-Lapierre.

Fonds APPIM Léonard Poirier

Ce fonds est utilisé pour l'octroi de la bourse APPIM Léonard Poirier.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actif net (suite)

Fonds non affecté

Le fonds non affecté est utilisé pour toutes les activités courantes de la fondation. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds non affecté.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La fondation évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. La fondation évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux produits et charges.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux produits et charges. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise, si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise serait alors comptabilisée aux produits et charges.

Coûts de transaction

La fondation comptabilise ses coûts de transaction aux produits et charges de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. La valeur comptable des instruments financiers, qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur, tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge de ces instruments.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

FONDATION MADELI-AIDE
NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 septembre 2025

Page 13

4. DÉBITEURS

	2025	2024
Financement à recevoir	12 060 \$	45 410 \$
Intérêts courus à recevoir	74 247	70 765
Taxes à recevoir	<u>10 094</u>	<u>40 492</u>
	<u>96 401</u> \$	<u>156 667</u> \$

5. PLACEMENTS

	2025	2024
Épargnes à terme, taux d'intérêts de 4.6 % à 5.2 %, échéant entre décembre 2026 et décembre 2028	1 470 443 \$	1 400 000 \$
Placements garantis liés aux marchés, taux d'intérêts variant en fonction des indices sur le marché, échéant en avril 2026 et en août 2029	429 683	429 683
Plus-value reliée aux placements garantis liés aux marchés	46 396	30 004
Placements de portefeuille		
Liquidités	16 104	149
Titres et fonds à revenus fixes	<u>364 438</u>	<u>364 575</u>
	<u>380 542</u>	<u>364 724</u>
	2 327 064	2 224 411
Placements réalisables au cours du prochain exercice	<u>329 560</u>	<u>--</u>
	<u>1 997 504</u> \$	<u>2 224 411</u> \$

6. CRÉDITEURS

	2025	2024
Comptes fournisseurs et frais courus	16 943 \$	12 007 \$
Remises gouvernementales à payer	5 043	2 287
Salaires et vacances à payer	<u>4 708</u>	<u>2 658</u>
	<u>26 694</u> \$	<u>16 952</u> \$

7. FONDS AFFECTÉS

	Solde au début de l'exercice	Affectations internes	Utilisations des fonds affectés	Solde à la fin de l'exercice
Fonds de réserve de capital perpétuel	1 250 000 \$	-- \$	-- \$	1 250 000 \$
Fonds Franklin-Delanay	125 994	30 308	3 000	153 302
Fonds Jean-Lapierre	159 692	21 862	5 833	175 721
Fonds APPIM Léonard Poirier	<u>101 013</u>	<u>3 592</u>	<u>3 000</u>	<u>101 605</u>
	<u>1 636 699</u> \$	<u>55 762</u> \$	<u>11 833</u> \$	<u>1 680 628</u> \$

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a autorisé toutes les affectations internes et les utilisations des différents fonds affectés.

8. RISQUES FINANCIERS

Risques et concentrations

La fondation, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques sans pour autant être exposée à des concentrations de risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de la fondation aux risques à la date du bilan, soit au 30 septembre 2025.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la fondation sont liés au financement à recevoir.

Pour les autres créances, la fondation évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix autre. La fondation est principalement exposée au risque suivant :

8. RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La fondation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Vu la composition actuelle de placements, portant intérêt à taux fixe, les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la fondation à un risque de juste valeur.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La fondation est exposée au risque de prix autre en raison de placements liés aux marchés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la fondation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. À la date du bilan, la fondation détenait suffisamment de liquidités pour lui permettre d'assumer ses obligations.

La fondation est exposée à ce risque principalement au niveau des créiteurs et des bourses à remettre.